



ACCUEIL EN CENTRES DE LOISIRS RENTRÉE 2020

En vertu du protocole établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les modalités d'accueil sont détaillées ci-dessous :

ACCUEIL CONSIGNES SANITAIRES

- La prise en charge de votre enfant se fait au niveau du point d'accueil, installé à l'extérieur des locaux. NB : si pour une raison déterminée, vous deviez entrer dans l'enceinte de la structure, le port du masque est obligatoire.
- Votre enfant est intégré au sein d'un groupe, sous la responsabilité d'un animateur, dans une salle dédiée afin de respecter la distanciation physique entre les groupes constitués. La distanciation physique entre les enfants au sein d'un même groupe ne s'applique pas.
- Les animateurs portent un masque dès lors que la distance d'un mètre avec les enfants n'est pas applicable.
- Les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque.

GESTES BARRIÈRES

- Le lavage des mains sera institué autant que nécessaire, tout au long de la journée.

RESTAURATION

- Les enfants d'un même groupe déjeunent ensemble, sans distanciation physique à table, jusqu'à 6 enfants par table tout en respectant une distance d'un mètre entre les tables.
- Le nombre de services s'organise en conséquence du nombre de groupes constitués.

PIQUE-NIQUE

- Merci d'apporter une gourde nominative.

ACTIVITÉS

- Les activités en intérieur ou extérieur, les sorties, les déplacements lorsqu'ils sont autorisés sont organisés sur la base des groupes constitués afin de ne pas générer de brassage entre les groupes.
- Un pack de matériel pédagogique, jeux et jouets est constitué par groupe et par jour pair et impair afin de bénéficier d'un temps de décontamination de 24 heures.
- Des intervenants peuvent assurer des animations dans le respect des consignes sanitaires : distanciation, pas d'interaction de matériel avec les enfants.
- Transport en car et bus lorsqu'ils sont autorisés : application des règles en vigueur en termes de distanciation des groupes constitués.

NB : les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque. A fournir par vos soins. Le protocole interne de gestion des activités est disponible auprès du directeur de la structure.

ENFANTS D'ÂGE MATERNEL

- Prévoir une tenue adaptée et un sac à doudou permettant à l'enfant d'être autonome dans ses manipulations.

SIESTE

- L'organisation déjà en place demeure (lit identifié, distance d'un mètre et lavage des draps).

DÉPART

- Utiliser le gel hydroalcoolique mis à votre disposition ou disposer de votre stylo avant d'émarger la feuille de présence.

NB : Merci de fournir des mouchoirs jetables à votre enfant, une gourde nominative, une casquette.

EN AMONT DE L'ACCUEIL :

Règlement des centres de loisirs (article 11.3)

Un enfant fiévreux ou contagieux ne peut être accueilli en centre de loisirs.

COVID 19

Protocole DDCS du 30.10.2020

Un enfant ne peut être accueilli :

- Si l'enfant ou un membre du foyer a été déterminé cas positif ou cas contact et que l'enfant ou un membre du foyer est en période d'isolement à la date d'accueil en centre de loisirs.
- En cas de fièvre (38 ° C ou plus)
- Ou en cas de symptômes évoquant la COVID-19 chez le mineur ou un membre de son foyer.

Symptômes de la COVID 19 définis par le Ministère de la santé

«Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants: infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général. Une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19».

Le directeur ou animateur est habilité à effectuer une prise de température et signifier un refus d'accueil en cas de fièvre.

PENDANT L'ACCUEIL :

Si votre enfant déclenche des symptômes de maux hivernaux avec fièvre ou symptômes de la COVID-19, votre enfant sera isolé à l'infirmerie, un masque lui sera remis, vous serez appelés afin de prendre en charge votre enfant.

EN AVAL DE L'ACCUEIL

Votre enfant est testé positif au COVID et il a fréquenté le centre de loisirs dans les 7 jours précédant le test, informer immédiatement le service extrascolaire au 02 97 01 60 85 afin que nous puissions identifier les enfants du groupe qu'il a fréquenté et informer l'ARS.

Si un animateur était testé positif, l'ARS sera informée afin de déterminer les cas contacts*.

*Un cas contact : personne ayant eu un contact direct sans mesure de protection efficace (source Ministère de la Santé).

NB : les animateurs portent le masque et ne déjeunent pas à table avec les enfants